

Bureau du 1 décembre 2003

Décision n° B-2003-1930

commune (s) : Meyzieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2003**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine, d'un montant de 55 960 € nets de taxes, aux différents bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une ou de plusieurs actions dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Meyzieu pour l'année 2003 et la signature de deux conventions-cadre, l'une relative à la GSUP de la commune de Meyzieu pour les quartiers de Mathiolan-Peyssillieu, de l'Espérance et des Terrasses et l'autre pour le quartier des Plantées pour les années 2003, 2004 et 2005.

Depuis l'année 2000, la commune de Meyzieu est inscrite dans des dispositifs de la politique de la ville. Quatre quartiers sont inscrits dans la convention particulière d'application du contrat de ville de Meyzieu : trois sont constitués d'ensembles d'habitat social HLM et un d'une copropriété privée en difficulté.

Les trois quartiers de Mathiolan-Peyssillieu, de l'Espérance et des Terrasses, quartiers d'habitat social, ont bénéficié, de manières diverses, d'interventions publiques en matière de développement social et urbain. Suivant les quartiers, il s'agissait d'accompagner une intervention publique en voie d'achèvement ou de s'inscrire dans le cadre d'un projet en cours de maturation.

La convention-cadre portant sur la gestion urbaine et sociale de proximité pour les quartiers d'habitat social pour les années 2003, 2004 et 2005 prévoit ainsi de renforcer et structurer les modes de gestion afin de pérenniser les investissements et d'améliorer la vie quotidienne des habitants. Ces actions veilleront à valoriser tous les acteurs de la proximité et à privilégier l'accompagnement et l'implication des habitants.

Le quartier des Plantées fait l'objet d'une convention-cadre de gestion urbaine et sociale de proximité spécifique en tant que copropriété privée.

Depuis 1989, la puissance publique a dû mettre en place une opération de développement social et urbain dans le quartier des Plantées, comprenant différents volets. Globalement, l'intervention publique a porté ses fruits : les bâtiments et le centre commercial ont été réhabilités, les réaménagements des espaces extérieurs sont en cours d'achèvement et les prix de l'immobilier sont revenus à un niveau correct.

Aujourd'hui, l'enjeu principal des collectivités publiques pour le quartier en copropriétés des Plantées est de renforcer et structurer la gestion du quartier pour pérenniser les améliorations, tout en se désinvestissant peu à peu afin de parvenir à une normalisation de la gestion du quartier. Le quartier restant fragile sur le plan socio-économique, le désengagement public doit privilégier l'accompagnement et l'implication des habitants.

La programmation de la gestion sociale et urbaine de proximité pour 2003 de la commune de Meyzieu s'inscrit dans les deux conventions-cadre relatives à la GSUP (2003-2005) de la commune de Meyzieu.

Le coût global de ces opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2003 est estimé à 568 262 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 55 960 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2003 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 et n° 2003-1087 respectivement en date des 10 juillet 2000 et 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la passation de deux conventions-cadre relatives à la gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Meyzieu pour les années 2003, 2004 et 2005 l'une concernant les quartiers de Mathiolan-Peyssillieu, de l'Espérance et des Terrasses et l'autre celui des Plantées.

2° - Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Meyzieu pour l'année 2003 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 55 960 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

3° - Autorise monsieur le président à signer les deux conventions-cadre relatives à la gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Meyzieu pour les années 2003, 2004 et 2005, l'une concernant les quartiers de Mathiolan-Peyssillieu, de l'Espérance et des Terrasses et l'autre celui des Plantées ainsi que les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

4° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 657 170, 657 280, 657 140 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,